

SARL AGENCE DES FACULTÉS

au capital de 8.000 euros.

Siège social : 455, Route de Mende 34090 MONTPELLIER.

Garantie financière : CEGC 16 rue Hoche, Tour Kupka, 92919 La Défense,

Gestion immobilière et Transaction sur immeubles et fonds de commerce : 110.000,00€.

Carte Professionnelle délivrée par la CCI de MONTPELLIER,

CPI 34022016000007247 Gestion immobilière et Transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Transactions sans détention de fonds.

814 296 125 RCS MONTPELLIER.

Membre SNPI

Tel/Fax 04.67.54.25.23 – contact@agencedesfacs.fr – www.agencedesfacs.fr



BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE :

TRANSACTION IMMOBILIÈRE :

Honoraires à la charge du vendeur et transactions sans détention de fonds par l'agence.

≤ 10.000,00€	Honoraires fixes de 1.000,00 € TTC
De 10.001,00€ à 20.000,00€	Honoraires fixes de 1.500,00 € TTC
De 20.001,00€ à 30.000,00€	Honoraires fixes de 3.500,00 € TTC
De 30.001,00€ à 70.000,00€	Honoraires fixes de 5.000,00 € TTC
De 70.001,00€ à 100.000,00€	Honoraires fixes de 7.000,00 € TTC
De 100.001,00€ à 150.000,00€	7,00 % TTC
De 150.001,00€ à 300.000,00€	6,00 % TTC
> 300.000,00€	5,00 % TTC

ESTIMATION IMMOBILIÈRE :

70,00€ TTC dans le cadre d'une estimation simple, bancaire ou notariale.

GESTION IMMOBILIÈRE :

10,20 % TTC sur tous les encaissements.

LOCATION IMMOBILIÈRE :

Pour les locations régies par la loi du 6 juillet 1989 : Le montant du plafond des honoraires pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux est fixé à un montant de **13€ TTC/m² de surface habitable.**

Pour les locations exclues du champs d'application de la loi du 6 juillet 1989 :

Le montant des honoraires pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux est fixé à **8% TTC du loyer annuel hors charges.**

En définitive, la Loi ALUR impose une répartition stricte des honoraires de location représentant le même montant TTC autant pour la partie locataire que la partie propriétaire.